



Liste des Délibérations du Conseil Municipal Séance du lundi 18 décembre 2023

N°	OBJET	VOTE
2023.83	AFFAIRES GÉNÉRALES – Vente de parcelles communales	Adoption à l'unanimité
2023.84	FINANCES – Décision Modificative n°12 – Budget 2023/M14	Adoption à l'unanimité
2023.85	FINANCES – Décision Modificative n°13 – Budget 2023/M14	Adoption à l'unanimité
2023.86	FINANCES – Dépense d'investissement – Budget 2024/M57	Adoption à l'unanimité
2023.87	RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste d'adjoint administratif	Adoption : 13 POUR et 2 ABSTENTIONS (Tatiana GRAVENHORST et Jennifer MACHERET)
2023.88	RESSOURCES HUMAINES – Convention cadre d'adhésion au service intérim du Centre de Gestion de la Savoie	Adoption à l'unanimité
2023.89	RESSOURCES HUMAINES – Convention d'adhésion à la mission de secrétariat de mairie itinérant proposée par le Centre de Gestion de la Savoie	Adoption à l'unanimité
2023.90	TRAVAUX – Projet d'aménagement d'un espace sportif au Stade MANZONI - Demande de participation financière auprès de l'état et tous autres organismes	Adoption à l'unanimité
2023.91	URBANISME – Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme	Adoption à l'unanimité
2023.92	URBANISME – Approbation de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme	Adoption à l'unanimité

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans les deux mois à compter de leur publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Liste affichée le

22/12/2023

Mise en ligne sur le site de la commune le

22/12/2023

La secrétaire de Séance
Madame Tatiana GRAVENHORST

Le Maire
Monsieur François GAUDIN

